

CAP Finistère

Penn Ar Bed



L'hebdomadaire de la Fédération du Finistère du Parti Socialiste
habilité à publier les annonces légales et judiciaires - ISSN 1269-0791 - 0,50 euro

N° 1058

VENDREDI 18 JUILLET 2014

Dispensé de timbrage BREST CTC

Vers 100 millions de touristes

La stratégie en faveur du Tourisme en France a été présentée ce jeudi 19 juin par les ministres Laurent Fabius, Arnaud Montebourg, Fleur Pellerin et Carole Delga, après les Assises du Tourisme.

La France est le premier pays d'accueil avec 83 millions de touristes étrangers accueillis en 2012. Le gouvernement s'est fixé comme objectif d'en accueillir 100 millions en 2020. Le secteur du Tourisme représente plus de 2 millions d'emplois directs et indirects et plus de 7% du PIB.

Pourtant, de nombreux observateurs ont mis en évidence le « paradoxe » français : certes, la situation est très positive et le pays reste la première destination touristique, en nombre, pour les touristes étrangers. Cependant, en terme de recettes, la France ne se situe qu'au 3^e rang. L'Espagne reçoit environ 30% de touristes en moins que la France, selon les années, mais cela lui rapporte 10% de recettes en plus, voire davantage. Car les séjours y sont plus longs. Beaucoup de touristes étrangers se rendent à Paris, mais ensuite ne visitent pas les régions ou y restent trop peu de temps.

Pour inverser cette tendance le gouvernement va intervenir dans plusieurs directions. Pour offrir une offre touristique de qualité et diversifiée : cinq pôles d'excellence (gastronomie/cœnologie, montagne/sport, écotourisme/itinérance, tourisme autour des savoir-faire français (artisanat, luxe), le tourisme urbain/nocturne), vont être créés. 15 millions d'euros seront investis pour la promotion de marques et de destinations phares.



2 millions d'emplois directs et indirects

Un baccalauréat technologique hôtellerie-restauration sera mis en place en 2015.

Pour les ménages modestes, 75 millions d'euros seront investis dans la rénovation du patrimoine du tourisme social.

Enfin, pour répondre vraiment aux attentes des touristes, un effort particulier sera accompli en faveur du numérique. La France veut devenir une référence en la matière. Cela constitue un marché considérable : plan de déploiement du wifi gratuit dans les lieux très touristiques et incitation des hôtels à se doter du wifi, développement des services internet adressés aux touristes, concours pour de nouvelles applications gratuites, réduction de la dépendance à l'égard des grandes plateformes de distribution en ligne...

Afin de suivre la mise en place de toutes ces mesures, un Conseil de la promotion du tourisme va être créé. Il travaillera avec les partenaires publics et privés à un « Plan Tourisme pour 2020, un plan 20/20 pour 2020 ». Ce conseil se réunira chaque année, dont une première fois au deuxième semestre 2015.

**CAP
FINISTÈRE**
26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER
DÉPOSÉ LE 17/07/2014



Notre France

De passage dans le Finistère le 13 juillet, le président du FNJ, Julien Rochedy, a tenu des propos ahurissants. « En 2017, la France va disparaître si on ne gagne pas », a-t-il annoncé à la poignée de militants venue l'écouter à Plonévez.

Depuis 1789, l'extrême-droite tient ce discours. Non, Monsieur Rochedy, la France ne va pas disparaître. Elle n'a pas disparu en 1936 lorsque le Front populaire a remporté les élections, elle n'a pas disparu après la décolonisation et elle n'a pas non plus disparu en 1981 après la victoire de François Mitterrand même si vos amis de l'époque annonçaient l'arrivée des chars soviétiques.

Ce discours montre bien l'état d'esprit qui règne au FN, parti profondément réactionnaire qui joue systématiquement sur les peurs. Lorsqu'on aime la France, on ne prédit pas sa disparition. Au contraire, on croit en elle et en ses habitants et on s'engage pour sa réussite.
PS29

Chiffre de la semaine

500 000

C'est le nombre d'apprentis que la France veut former à l'horizon 2017, car l'apprentissage est une voie d'excellence pour l'accès à l'emploi.

La loi des trois A

Le projet de loi, relatif à l'adaptation de la société à l'allongement de la vie et au vieillissement présenté en Conseil des ministres par Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales, et Laurence Rossignol, secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, a été élaboré à l'issue d'une large concertation auprès de l'ensemble des acteurs concernés.



Marisol Touraine

Cette concertation fut entamée par la précédente ministre des Personnes âgées, Michèle Delaunay.

Il s'agit, pour le gouvernement, de répondre à une demande forte des Français d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population sur la vie sociale et les politiques publiques.

Le projet de loi d'orientation et de programmation repose sur trois piliers : anticipation de la perte d'autonomie, adaptation de la société

et accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

L'anticipation doit permettre de repérer et de combattre les premiers facteurs de risque de la perte d'autonomie, au premier rang desquels les inégalités sociales et celles liées à la santé.

Il s'agit de mener une politique de prévention avec un accès facilité aux aides techniques et aux actions collectives grâce à des moyens financiers dédiés, de mobilisation contre l'isolement, ainsi que de favoriser une meilleure nutrition, un meilleur usage du médicament et des réponses sanitaires mieux adaptées et de prévoir des actions de prévention du suicide.

« La loi des trois A : anticipation, adaptation et accompagnement. »

Le deuxième pilier doit permettre d'adapter toutes les politiques publiques au vieillissement, de reconnaître l'engagement massif des seniors dans la vie associative et d'assurer le respect de leurs droits, y compris en cas de perte d'autonomie.

Enfin, le dernier pilier vise à améliorer la prise en charge des personnes en perte d'autonomie, en relevant les plafonds de l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (soit plus de 700 000 bénéficiaires potentiels après réforme), en réduisant le reste à charge des personnes concernées, notamment pour les personnes âgées les

plus modestes et pour celles ayant les plans d'aide les plus lourds.

La réforme permettra également de soutenir davantage les aidants, en première ligne auprès de leurs proches en perte d'autonomie.



Laurence Rossignol

Un volet transversal relatif à la gouvernance unifiée par ailleurs la représentation des personnes âgées et favorise leur participation à l'élaboration des politiques publiques les concernant, avec la création d'un Haut conseil de l'âge au niveau national. La gouvernance locale sera mise en cohérence avec les mesures issues de la réforme territoriale dans le cadre des travaux parlementaires à venir.

Enfin, ce texte conforte le choix d'un financement solidaire de l'accompagnement de la perte d'autonomie, fondé sur une ressource dédiée, la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), dont le rendement atteindra 645 millions d'euros.



S'il est un domaine pour lequel les dirigeants politiques disposent de données chiffrées, c'est bien la question du vieillissement de la population. C'est bien sûr vrai pour les données démographiques.

L'espérance de vie est de 78,4 ans pour les hommes, 84,8 ans pour les femmes.

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont au nombre de 15 millions aujourd'hui. Elles seront 20 millions en 2030 et près de 24 millions en 2060. Le nombre des plus de 85 ans passera de 1,4 million aujourd'hui à 5 millions en 2060.

La majorité des personnes âgées vieillissent dans de bonnes conditions d'autonomie. Seuls 8 % des plus de 60 ans sont dépendants et une personne de plus de 85 ans sur cinq (20 %). L'âge moyen de perte d'autonomie est de 83 ans.

On compte 1,2 million de bénéficiaires de l'APA, dont 60 % à domicile et 40 % en établissement.

4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés.

Anticiper le vieillissement

Parmi elles, 2,8 millions apportent une aide à la vie quotidienne à une personne âgée vivant à domicile. 62 % des aidants familiaux sont des femmes.

La dépense publique consacrée à l'autonomie a été estimée en 2010 à 24 milliards d'euros, dont 14 milliards d'euros pour le financement des soins, 5,3 milliards d'euros au titre de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et 2,2 milliards d'euros pour l'hébergement.

Mais c'est aussi vrai en ce qui concerne les attentes des personnes âgées et de leur entourage, car de nombreux sondages ont été réalisés dans la phase de préparation du projet de loi. Ainsi, on sait que 90 % des Français sont prêts à adapter leur domicile si leur état de santé se dégrade.

Or, aujourd'hui, seulement 6 % des logements sont adaptés à la vie quotidienne de personne en perte d'autonomie. Ce qui montre bien l'ampleur de l'effort collectif à accomplir.

Surtout lorsqu'on sait que 450 000 chutes ont lieu chaque année, dont 62 % à domicile, entraînant 9 000 décès par an.

Pourquoi le vote populiste ?

Qu'est-ce qu'un vote populiste ? Quels électeurs se tournent vers ces candidats ? Pour tenter de répondre à ses questions, Jean-Paul Vermot, délégué de la 4^e circonscription, et Roland Greuzat, secrétaire fédéral à la Communication, ont entamé un travail d'analyse des résultats de dernières élections européennes dans le Finistère.

Le 1^{er} juillet, Jean-Paul Vermot et Jean-Pierre Delattre, secrétaire de la section de Saint-Thégonnec, ont animé, au local du PS à Morlaix, une première réunion pour faire un point d'étape sur l'avancement de leurs travaux.

« Nous avons analysé, pour cette étude sur le vote populiste, dans le Finistère, les résultats de la liste "Nous te ferons, Europe !" de Christian Troadec, et ceux de la liste du rassemblement Bleu marine de Gilles Lebreton même si les

motivations de ces deux électorats sont totalement différentes », précise Jean-Paul Vermot. « Cependant, compte tenu de la personnalisation de la liste « Nous te ferons, Europe ! », nous pensons qu'on peut qualifier ce vote de populiste. Mais il existe une très grande différence entre cet électorat et celui du FN : il est possible de discuter avec des électeurs de Christian Troadec, et même de trouver certains points d'accord. En revanche, nous n'avons

pas encore réussi à établir de contacts avec les électeurs du FN ».

Aujourd'hui, même si le Finistère résiste mieux que d'autres départements du Sud ou de l'Est, le vote en faveur de l'extrême-droite s'installe dans toutes les communes et dans toutes les classes sociales.

« À partir d'études sociologiques nationales, nous sommes dans une phase de vérification et de croisement des informations pour voir quels sont, dans notre département, les moteurs de ce vote », explique Jean-Paul Vermot. En croisant différentes données plusieurs hypothèses seront testées : les difficultés scolaires ? Le chômage ? L'absence de services publics ? Sur une carte, le plus finement possible, ils vont chercher à trouver les éléments qui expliquent pourquoi, dans tel canton, le FN réalise un score supérieur à sa moyenne départementale et pourquoi, à quelques kilomètres de là, ses résultats sont inférieurs.



Jean-Pierre Delattre et Jean-Paul Vermot

L'invité de la semaine

Une coopération durable

François Konseiga

Du 29 juin au 2 juillet, François Konseiga, maire de Saponé, ville du Burkina Faso jumelée avec Brest, était dans la cité du Ponant avant de se rendre à l'université d'été de la solidarité internationale à Rennes.

Cap Finistère : Pouvez-vous nous présenter votre ville ?

François Konseiga : Saponé, est une nouvelle commune rurale, issue de la décentralisation de 2006, situé à 37 km au sud de Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso. Elle couvre une surface de 707 km², comme Brest métropole océane. La commune est composée de 39 villages et compte 50 000 habitants.

Cap Finistère : Quel est l'historique du jumelage entre Brest et Saponé ?

François Konseiga : Les premiers échanges remontent à une quarantaine d'années lorsque des jeunes brestoises ont participé à des chantiers de reboisement. L'accord de jumelage date de 1989 mais la loi de 2006, avec la

communalisation intégrale, l'a boosté. En 2009, nous avons fêté le 20^e anniversaire avec l'inauguration de la nouvelle mairie.

Cap Finistère : Quel message voulez-vous faire passer à l'université d'été de la solidarité internationale ?

François Konseiga : La thématique de cette université d'été est : l'accès à l'eau. Je vais donc expliquer comment nous avons, avec l'aide de Brest et de l'ONG eau vive, réalisé un projet d'assainissement et de raccordement de nos villages à un réseau d'eau potable. Auparavant, l'État décidait de réaliser des forages, sans tenir compte de la réalité de nos villages. Le pouvoir central décidait d'en creuser dix à Saponé mais ils n'étaient pas situés là où les habitants en avaient vraiment besoin.

Grâce à l'aide des ingénieurs brestoises, nous avons d'abord réalisé un schéma directeur de l'eau et de l'assainissement de manière à ce qu'aucun habitant ne soit à moins de un kilomètre d'un forage. Nous avons rationalisé les efforts et ce travail change réellement la vie quotidienne des habitants.

Cap Finistère : Quel est l'avenir du jumelage Brest/Saponé ?

François Konseiga : Nous entretenons de très bonnes relations tant d'un point de vue institutionnel que du point de vue associatif. Au-delà de la question de l'eau, qui est essentielle, nous avons également des projets de coopération dans le domaine de la santé.

La ville de Brest, avec Planète Finances soutient aussi une opération de micro-crédit en direction des femmes de Saponé qui donne d'excellents résultats avec un taux de remboursement atteignant les 95%. Comme pour l'assainissement et l'accès à l'eau, ce genre d'initiative change, réellement et profondément, la vie quotidienne des habitants qui peuvent par exemple s'acheter un vélo et donc se déplacer plus rapidement, et ainsi aller vendre leur production agricole sur un marché éloigné. Mais là encore, la réussite de ces opérations nécessite une vraie connaissance de la réalité quotidienne des habitants de Saponé.



Agenda

14 septembre
Barbecue de rentrée des sections brestoises.

14 septembre
Fête de la Rose à Quimperlé avec Jean-Christophe Cambadélis.

28 septembre
Élections sénatoriales.

Cette année
Cap Finistère cessera de paraître à partir du vendredi 1^{er} août.

Le numéro de la rentrée
paraîtra le 29 août 2014.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1058 - Vendredi 18 juillet 2014
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26 B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

SELARL JEAN-MARC BERROU
Avocat
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

LA NAVIRE
Société à Responsabilité Limitée
transformée en société par Actions Simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Centre Culturel
avenue Clémenceau - 29200 BREST
350 254 694 RCS BREST

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 7 juillet 2014, l'associée unique a décidé la transformation de la société en société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination de la société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7 622,45 euros.

Exercice du Droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à Responsabilité Limitée, la société était gérée par Madame Marie-Pierre DILASSER.

Sous sa nouvelle forme de société par Actions Simplifiée, la société est dirigée par :

Président de la société :
Madame Marie-Pierre DILASSER demeurant 11, rue Gounod - 29200 BREST.

Pour avis,
Le Gérance.

EARL DU PALUD

Selon acte sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2014, il a été constitué une société civile aux caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

Société régie par les articles 1832 et suivants du Code Civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, les articles L.324-1 à L.324-11 du Code rural.

Dénomination :
DU PALUD.

Siège social : 171, route de Poulmavic - 29250 SANTEC.

Objet : Exercice d'une activité agricole.

Durée : 99 ans.

Capital : 8 000 euros.

Apport en numéraire : 8 000 euros.

Gérance : Madame SEVERE Christelle épouse GUERER, demeurant 309, rue de Kerbruznec - 29250 SANTEC.

Agrément des cessionnaires de parts à l'unanimité de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à BRIEC DE L'ODET du 25 juin 2014, il a été constitué une société :

Forme sociale : Société Civile Immobilière.

Dénomination sociale :

DE ROSCULEC.

Siège social : 1 ZI N1 de Rosculec - 29510 BRIEC DE L'ODET.

Objet social : - L'achat de biens ou droits immobiliers construits ou à construire, la location d'immeubles.

- La propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou toute autre formes d'immeubles que la société se propose d'acquérir et, à titre exceptionnel, la vente.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Christian BELLEC et Madame Marie SIMON demeurant 31, rue Georges Brassens - 29410 PLEYBER CHRIST.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas. Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER.
La Gérance.

**SELARL JEAN-MARC BERROU
ET PIERRE LE REST**
AVOCATS

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16

SASP STADE BRESTOIS 29

Société Anonyme
au capital de 2 699 242,10 euros
Siège social : 470 bis, rue Alain Colas
Port de Plaisance - 29200 BREST
399 739 663 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé :

La société **FIDEGE**

SARL au capital de 300 000 euros ayant son siège social à BOURG BLANC (29860) 15, rue de Bel Air, RCS BREST 402 948 202, représentée par Monsieur Denis LE SAINT, gérant,

La société **ICC H**

SARL au capital de 375 000 euros ayant son siège social à BREST (29200) 4, rue de Madagascar, RCS BREST 533 334 769, représentée par Monsieur Michel BAILLER-GEANT, gérant,

La société **OCELORN**

SARL au capital de 2 300 000 euros ayant son siège social à LANDIVISIAU (29400) route de Saint-Pol-de-Léon, RCS BREST 413 132 077 représentée par Monsieur Alain ROUE, gérant,

La société **JESTIN AUTOS**

Société par Actions Simplifiée au capital de 500 000 euros ayant son siège social à GUIPavas (29490) Lavallot, RCS BREST 350 762 852, dont le représentant permanent au conseil d'administration est Monsieur Bernard JESTIN,

La société **Océanic GROUPE**

Société par Actions Simplifiée au capital de 282 000 euros ayant son siège social à BREST (29200) 49, rue Louis Pasteur, RCS BREST 509 813 572, représentée par Monsieur Patrice AZRIA, président,

Monsieur Claude QUEGUINER

demeurant à LANDIVISIAU (29400) 42, rue Kervern, né le 16 février 1954 à BREST, en qualité de nouveaux administrateurs de la société, pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2020 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Pour avis,
Le Conseil d'Administration.

**Ce numéro a été imprimé à
4 800 exemplaires**

Maître Gwénaél RAOUL
Notaire associé à QUIMPER (Finistère)
17, rue Laënnec

Suivant acte reçu par Me Gwénaél RAOUL, Notaire à QUIMPER, le 10 juillet 2014, il a été constitué la société suivante :

Dénomination :

SCI CEPI.

Siège : MILIZAC (29290) 2, allée de Penlan.

Durée : SOIXANTE (60) ans.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles ou droits immobiliers.

Capital social : 900,00 euros.

Gérants : Monsieur Pierre FLOC'H et Madame Cécile LE SAOUT, épouse FLOC'H, demeurant à MILIZAC (29290) 2, allée de Penlan.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis et mention,
Me Gwénaél RAOUL, Notaire.

SELARL XAVIER MOAL ET ASSOCIÉS
Avocats

3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

SORO

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : ZA du Vern
29400 LANDIVISIAU
788 935 690 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2014, l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.
Mention sera faite au RCS de BREST.
Pour avis.

SCI IMMOSCAN

Société Civile Immobilière
au capital de 2 287 euros
Siège social : 116, boulevard de Créac'h Gwenn
29000 QUIMPER
343 103 404 RCS QUIMPER

1- Suivant délibération du 31 mars 1993, l'Assemblée Générale a pris acte du non renouvellement de Monsieur Jacques NICOLAS dans ses fonctions de cogérant et a nommé Monsieur Jean-Yves FUR 29, rue Malakoff - 29900 CONCARNEAU, en remplacement.

Les noms des gérants ont été retirés des statuts, qui ont été modifiés en conséquence.

2- Suivant délibération du 8 juin 2004, l'Assemblée Générale a pris acte du non renouvellement de Monsieur Jean-Yves FUR dans ses fonctions de cogérant.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 juillet 2014, il a été constitué une SASU présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

MOURO 29.

Siège social : 13, rue Branda - 29200 BREST.

Capital : 500 euros, divisé en 50 actions de 10 euros chacune.

Objet social : Entreprise de plomberie, chauffage et sanitaire.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Président : Monsieur Mahamoudou SIRADJIDDINE, demeurant 13, rue Branda - 29200 BREST pour une durée de 3 années.

Les actions ne peuvent être transférées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des Associés statuant dans les conditions prévues aux statuts.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis.